



PROGRAMME DE FORMATION INITIALE DES PSYCHOLOGUES CHARGES DE L'EXAMEN PSYCHOTECHNIQUE

Défini dans l'Arrêté du 18 janvier 2019 relatif à la formation des psychologues chargés de l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite

Prérequis

Être psychologue inscrit au répertoire ADEL et/ou RPPS

Modalités de formation

Formation à distance ou en présentiel dans les locaux mobilisés par la société ECCA Conduite.

Objectif(s) pédagogique(s) de l'action

Le bénéficiaire/stagiaire (représenté par un(e) psychologue libéral(e) ou par un(e) psychologue salarié dans une entreprise, dans un organisme inscrit(e) au répertoire ADEL et/ou RPPS) participe à une session de formation professionnelle organisée par l'organisme de formation sur le sujet suivant :

- Formation des psychologues chargés de l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite.

Objectifs généraux

La formation initiale permet aux psychologues stagiaires de :

- Connaître le cadre réglementaire et l'organisation administrative dans lesquels se déroule l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite des conducteurs et candidats au permis de conduire
- Connaître les principales causes de l'accidentalité et les infractions et délits pouvant entraîner des pertes de points, des suspensions ou des annulations du permis de conduire
- Utiliser les méthodes et outils adaptés pour réaliser des évaluations psychotechniques
- Connaître les tests qui permettent de repérer les conduites et situations à risque les plus fréquentes en matière de sécurité routière
- Être sensibilisés sur les règles d'éthique et de déontologie à respecter dans le cadre de l'examen psychotechnique.

Déroulé pédagogique

Accueil des psychologues stagiaires

Tour de table et recueil des attentes de chacun vis-à-vis de la formation

Présentation des objectifs de la formation

de 08h00 à 08h15

Module 1 – Durée 3h30 (de 08h15 à 11h45)

- Données Epidémiologiques sur la base du rapport annuel de l'observatoire de la sécurité routière
- Aspects psychologiques et comportementaux
- Données réglementaires des tests psychotechniques relatives à l'examen psychotechnique

Module 2 – Durée 5h30 (de 11h45 à 18h15 – pause entre 13h00 et 14h00)

- Conditions de réalisation de l'examen
- Exigence et objectif de l'entretien individuel
 - o Déroulement de l'entretien
 - o Jeux de rôles : Entretien individuel + débriefing formateur et psychologues stagiaires
- Sensibilisation sur les règles d'éthique et de déontologie
 - o Rôle du psychologue dans l'évaluation psychotechnique
- Méthodes et outils : intérêts, objectifs, enjeux, pertinence et validité scientifique
 - o Evaluation des capacités psychomotrices du candidat réalisée par les psychologues
 - o Présentation de plusieurs batteries de tests existantes permettant d'évaluer les aptitudes psychomotrices et cognitives
 - o Posture du psychologue lors de la passation des tests (psychoéducation)
- Les écrits professionnels : compte rendu de l'examen psychotechnique (structure, contenu) et avis consultatif émis

Vérification des acquis de connaissances

Questionnaire de satisfaction

Les moyens prévus (logistique, intervenants...)

Formatrice : Andreea DINCA (Formatrice Psychologue agréée par le ministère de l'Intérieur)

Si formation en présentiel, salle de formation disposant de tout l'équipement nécessaire au bon déroulement d'une formation : paper board, vidéoprojecteur, matériel de tests.

Moyens pédagogiques

- Livret pédagogique comprenant des contenus pédagogiques pour chaque module de formation, des documents ressources (rapports, articles, descriptif de tests, etc.) est mis à la disposition des psychologues stagiaires

Méthodes mobilisées

- Méthode Interrogative
- Méthode Expositive / Transmissive
- Méthode Active ou dite « de Découverte »
- Méthode Expérientielle

Modalités de vérification des acquis de la formation

- Sondages
- Quiz
- Jeux de rôles (entretien et/ou passation de tests – ces derniers, si formation en présentiel)
- Cas pratiques
- Questionnaire d'acquis de connaissances relatif à des thématiques traitées lors de la formation

Durée de la formation

9 heures (cf. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038168953>)

Assiduité des bénéficiaires

Feuilles d'émargement (par ½ journée) signées par le formateur et le stagiaire

Modalités d'évaluation de la formation

Un questionnaire d'évaluation (de satisfaction) de la formation est remis à la fin de la séquence.



Durée de validité du certificat

1 an pour la formation initiale (9h), confirmée par une formation continue (3h) au bout de 1 an valable 5 ans

Modalités d'accès (démarches d'inscription)

1. **Demande d'inscription** adressée à ECCA Conduite via le site ECCA Conduite (<https://ecca-conduite.eu/fr/contact/>) et/ou par email (contact@ecca-conduite.eu)
2. **Transmission des informations** nécessaires à l'inscription à la formation
3. Etablissement de la **convention de formation** (par ECCA Conduite)
4. **Signature de la convention** par les deux parties (ECCA Conduite / Client)
5. Transmission de la **convocation**

Dates des sessions en 2026

Les formations sont annoncées sur le site d'ECCA Conduite.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Si vous êtes en situation de handicap et souhaitez nous faire part d'éventuels besoins spécifiques, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : referenthandicap@ecca-conduite.eu

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires relatives à notre Formation réglementaire Initiale, merci de nous contacter à l'adresse suivante : contact@ecca-conduite.eu